

Compte-rendu conseil municipal du 19 mai 2015

Date de convocation : 11/05/15

L'an deux mille quinze le dix-neuf du mois de mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montemboeuf.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes TRAPATEAU - NEBOUT - MANIERE - BOURNIER - DELAGE - BOUCHER - BUNA - MABIT - PERROCHEAU - SARDIN - MOREAU - CHAPT - DUPUY

ETAIENT ABSENTS : Mrs Mme PESTRE- JACQUELIN

<p><i>Nombre total de conseillers : 15</i></p> <p><i>Nombre de membres présents : 13</i></p> <p><i>Nombre de membres absents : 2</i></p>
--

Catherine JACQUELIN donne procuration à Jean-Claude PERROCHEAU

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu ;
- Subvention voyage collège ;
- Bail maison Dumaine pour Coiffeuse ;
- CDD au service technique ;
- Décision Modificative budget communal (vitrine) ;
- Convention « ACTES » ;
- Nomination coordonnateur communal pour recensement population 2016 ;
- Charte Terre saine Poitou-Charentes ;
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : Séverine BOUCHER

- Approbation du précédent compte-rendu :

Vote Pour : 13 - Abstention : 0 - contre : 0

- Subvention voyage collège :

Les élèves de 5ème du Collège de Montemboeuf réalisent un séjour d'activités de pleine nature au centre du Chambon à Eymouthiers pendant une semaine. 5 élèves résidant à Montemboeuf sont concernés. Le coût est de 122,60 €/élève (participation du collège de 10 €/élève et aide du foyer de 40 €/élève adhérent). Par un courrier du 7 avril dernier, le Collège sollicite une participation de la municipalité. Jusqu'en 2013, le SIVM soutenait financièrement les séjours pour l'ensemble des collégiens. Suite à la dissolution du SIVM, Monsieur le Maire

propose de prendre le relais pour les élèves de la commune. Il propose une subvention de 20 €/élève.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir au budget communal les virements de crédits suivants :

Article 6574: Subvention collège	+ 100.00 €
Article 61521 : entretien terrains	- 100.00 €

Vote Pour : 13 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Bail maison Dumaine pour Coiffeuse :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le local situé au 9 place de la mairie est libre pour être loué. Mme SALLAUD qui tient un salon de coiffure rue Grande est prête à le louer, car il est mieux situé et plus accessible à la clientèle.

Mme SALLAUD effectuera des travaux d'aménagement qui seront déduits des 10 premiers loyers, sur présentation de l'ensemble des justificatifs de facture. Le montant des travaux réalisés sera aux environs de 2000 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de travaux de rénovation pour rendre le local salubre (rénovation du sol et des murs, installation de nouveaux WC, plomberie et électricité). Il ne s'agit pas des frais liés à l'ameublement du salon de coiffure.

La commune s'est de son côté engagée pour refaire la toiture dans les meilleurs délais. Le devis est signé depuis plusieurs mois auprès de la SARL Lascoux, qui a prévu de réaliser ces travaux courant juin.

M. BUNA demande si la coiffeuse bénéficiera d'une aide de la commune, telle une baisse de loyer, pour cette installation.

M. Le Maire précise qu'il s'agit bien là d'une réinstallation du salon de coiffure (déménagement volontaire) et non d'une création d'activité. Il n'est donc pas envisagé de baisser le loyer au départ du bail. La commune prendra par contre en compte le coût total des travaux réalisés par Mme SALLAUD, qui lui sera restitué en conséquence par une baisse de son loyer pendant les 10 premiers mois du bail.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de louer le local situé 9 place de la Mairie à Mme SALLAUD Brigitte à compter du 20 mai 2015 qui y installera son salon de coiffure. Le montant du loyer annuel serait fixé à 2800 € HT (deux mille huit cents €uros) et un montant provisionnel de 10 € mensuel pour le paiement des taxes. Un bail à usage commercial sera signé. Il demande l'autorisation de tous les documents nécessaires à cette location.

Vote Pour : 13 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **CDD au service technique :**

L'équipe technique a besoin de renfort. En effet, en raison du départ de JY CORNU au 1^{er} mars et de son non remplacement, l'équipe technique est en cours de réorganisation. A cette saison, il y a un véritable accroissement d'activités : tonte, entretien des espaces verts, ouverture de la piscine, etc.

Monsieur le Maire envisage d'embaucher un agent technique à temps plein sur une période de 3 à 4 mois. Le coût est d'environ 2000 €/mois avec les charges. Pour ce poste, il faudrait une personne expérimentée, qui soit opérationnelle rapidement, car Mathieu JOLY n'est pas suffisamment disponible durant cette période pour former quelqu'un.

Une réflexion est à mener sur le choix de former un nouvel agent (par exemple via un emploi d'avenir) ou utiliser davantage la sous-traitance.

M. PERROCHEAU explique que la sous-traitance à ses limites, car il est difficile de faire respecter des délais corrects aux entreprises.

Une délibération en date du 29/04/2014 a déjà été prise, donnant l'autorisation à Monsieur le Maire d'embaucher des agents en CCD pour un accroissement temporaire d'activité ou un remplacement. Une nouvelle délibération du Conseil Municipal n'est donc pas nécessaire.

➤ Décision Modificative budget communal (vitrine) :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les virements de crédits suivants :

- programme 328 - Article 2184: vitrine bibliothèque	+ 10.00 €
- programme 333- Article 2111 : réserve foncière	- 10.00 €

Vote Pour : 13 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ Convention « ACTES » :

Monsieur le Maire explique que la commune de Montemboeuf est engagée dans les démarches de dématérialisation administratives. Depuis fin 2014, le secrétariat est passé à la dématérialisation des actes comptables (Procédure PESV2). Maintenant, la commune souhaite poursuivre en s'engageant dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture (Procédure ACTES),

3 devis ont été demandés à des opérateurs : coût du certificat électronique + accès à la plateforme sécurisée pour l'envoi des actes. Il faut compter entre 100 et 200 €/an.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donnent leur accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Charente , représentant l'Etat à cet effet ;
- donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et le dispositif de télétransmission homologué par le ministère de l'Intérieur.

Vote Pour : 13 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Nomination coordonnateur communal pour recensement population 2016 :**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des nouvelles prescriptions relatives au recensement de la population, loi n°2002-276, titre V, article 156 à 158 du 27 février 2002, notre commune doit réaliser celui-ci en janvier et février 2016. Il convient, afin de mettre en œuvre ce dispositif, de nommer au préalable un coordonnateur communal, interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Sont nommées :

Mme BERTAUX Céline : coordonnateur communal

Mme LAMAZEROLLES Maryline : coordonnateur communal suppléant

Monsieur le Maire indique que la commune sera à la recherche de 2 agents recenseurs à définir courant septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Montemboeuf approuve à l'unanimité ces nominations.

Vote Pour : 13 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Charte Terre saine Poitou-Charentes :**

Monsieur Jean-Pierre BOURNIER présente la Charte Terre Saine de la Région Poitou-Charentes.

Le label villages fleuris, qui a plus de 50 ans, a touché 1/3 des communes françaises. Le label régional Terre Saine fonctionne sur le même principe avec des papillons à la place des fleurs. Il s'ouvre sur la qualité de l'environnement, et vise la protection de la santé, de l'eau, de l'air, de la biodiversité,....

Pourquoi une charte régionale ?

- Pour mutualiser efforts et connaissances
- Pour insuffler une dynamique de réseau
- Pour valoriser des initiatives communales

Quels avantages pour la commune ?

- Donne une meilleure presse
- Ne coûte pas grand chose (quelques panneaux)
- Sensibilise la population au danger des pesticides (expo, conférence,...)
- Peu de contrainte (ne concerne que 15% des sites communaux pour le 1^{er} papillon).

Inconvénients :

- 1 ou 2 référents par commune
- assister à au moins une journée de rencontre technique régionale
- Formation du personnel
- Démarches administratives.

A ce jour, au niveau de la région Poitou-Charentes, 303 communes sur 1 400 ont adhéré dont 27 en Charente.

M. BOURNIER explique que la commune respecte déjà de nombreux critères de la charte. Le label permettra donc de valoriser la démarche de la municipalité et d'y associer les habitants.

Mme DELAGE se montre tout à fait favorable à cette démarche, car c'est une continuité du travail engagé pour le fleurissement de la commune, ce serait un plus pour la valorisation du village vacances. Elle propose d'aller voir la commune voisine de Suaux qui a obtenu « 3 papillons » dans la Charte Terre Saine.

M. SARDIN explique que les pesticides seront totalement interdits dans les collectivités à partir de 2021.

Mmes MOREAU et MANIERE expriment leur avis très favorable au projet.

➤ Questions diverses

Arrivée de Mme Liliane DUPUY

- Poste d'auxiliaire de bibliothèque

Monsieur le Maire annonce que l'emploi d'auxiliaire de bibliothèque, occupé par Catherine CHAPT, qui avait été créé, par délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2014, dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » arrive à son terme le 12 juillet 2015.

En raison de la baisse des recettes de la commune (diminution des dotations), la municipalité ne souhaite pas pérenniser ce poste par un CDD ou un CDI non aidé financièrement. Catherine CHAPT ne pouvant pas bénéficier d'un nouveau contrat aidé, son contrat ne sera pas renouvelé.

En effet, le coût pour la commune serait de :

- 12 000 €/an pour un poste de 22h hebdomadaire
- Subvention à l'association = 3000 €
- Charges de fonctionnement y compris le local vidéo (électricité, chauffage, ménage, frais télécommunications) = 4500 €

Monsieur le Maire a rencontré 8 communes de l'ancien canton (reste à voir Sauvagnac, Verneuil et St Adjutory) pour leur demander une participation pour la bibliothèque. Les communes étaient favorables à verser 1 à 2 €/habitant (soit une subvention de 5000 à 6000 €). En effet, tous les habitants de l'ancien canton peuvent accéder gratuitement à la bibliothèque de Montemboeuf, et tous les enfants scolarisés sur les RPI de Montemboeuf et de Massignac participent aux Temps d'Activités Périscolaires organisés par la bibliothèque.

Dans cette hypothèse, il resterait donc environ 14 000 €/an à la charge de la commune. Monsieur le Maire explique qu'en raison de la baisse des recettes provenant de l'État, la commune ne peut pas pérenniser ces charges dans le long terme. Par contre, en accord avec les adjoints, il a été décidé qu'il fallait conserver un emploi aidé sur le poste d'auxiliaire de bibliothèque. Le SDL (Service Départemental de la Lecture et le Pôle Emploi ont été informés.

Différentes possibilités sont à étudier :

- l'association de la bibliothèque peut embaucher directement via un CUI-CAE de 12 à 14 mois.
- la commune peut créer un poste via un contrat d'avenir pour la gestion de la bibliothèque et la gestion du village vacances.

Aujourd'hui, le projet de réaménagement du village vacances n'est pas suffisamment avancé pour envisager la 2^{ème} hypothèse.

M. Jean-Michel CHAPT demande si la bibliothèque est bien municipale ou si elle est toujours cantonale.

M. le Maire explique qu'avec la nouvelle découpe des cantons, la bibliothèque ne peut plus être cantonale. Par contre, elle touche toujours un bassin de population plus large que la seule commune de Montemboeuf. Il souhaite que la bibliothèque soit dorénavant dénommée « Bibliothèque de Montemboeuf » tout en gardant un accès à tous les habitants du bassin de vie (12 communes de l'ancien canton).

M. CHAPT demande pourquoi il a été nécessaire de délibérer pour la création de poste et pas pour la fin du poste.

M. le Maire explique que seules les créations de poste nécessitent une délibération du Conseil Municipal. Le recrutement d'un agent et la fin de contrat sont directement sous la responsabilité du Maire.

- Bar-Tabac-Restaurant de la mairie

27 mai : RDV avec M. VILAT, conseiller à la CCI pour évoquer toutes les possibilités de reprise et transfert des différentes activités. Le gérant du SPAR est intéressé pour reprendre l'activité tabac.

- PLU

Dernièrement 4 demandes de Certificat d'Urbanisme ont été refusées par la Sous-préfète. La commune n'a pas de document d'urbanisme pour régir les constructions sur son territoire. Elle dépend donc du Règlement National d'Urbanisme.

Les demandes de CU situées à l'extérieur des zones déjà construites doivent donc passer en commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) ; elles y sont systématiquement refusées. La Sous-préfète suit automatiquement l'avis de la CDCEA

La communauté de communes devra se positionner d'ici septembre 2015 pour mettre en place un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Aujourd'hui si la commune n'intègre pas le PLUI, tous les nouveaux CU à l'orée du bourg ou des lieux-dits seront refusés

- Bilan fleurissement et suite projet

La journée du 18 avril s'est bien déroulée : 22 participants et bon état d'esprit. La commission fleurissement a décidé de poursuivre l'action avec la MARPA, le CAM, les Jardins de l'Angoumois et les Pépinières Charentaises et Vigneron.

Une nouvelle journée est prévue à l'automne avec pour objectif d'impliquer plus de monde.

De nombreux projets sont en discussion :

- choisir une plante « thème » pour le village
- concours dans le bourg et dans les hameaux, avec récompense par village et par particulier
- inviter les enfants à participer

- troc de plants
- aménager la parcelle sous la chaufferie à moindre coût
- plantation de haies au village vacances (aidée financièrement par la région)

Prochaine réunion de travail : lundi 15 juin 19h.

- Réunion avec la Croix-Rouge

Mme Nicole MANIERE a assisté à une réunion de la Croix-Rouge. L'association propose un nouveau service gratuit, il s'agit d'un bus qui se déplace dans les bourgs et les hameaux en apportant des services à la personnes (aide psychologique, aide alimentaire, vêtements, aide aux démarches administratives). Un courrier d'information a été envoyé aux 11 communes de l'ex-canton pour proposer une réunion au niveau local.

- Logo commune

M. BOURNIER suggère que la commune se dote d'un logo. Avis favorable du Conseil Municipal.

- Trésorerie

M. BUNA interroge le maire sur le devenir des trésoreries.

Monsieur le Maire explique que l'État envisage de fermer les Trésoreries de Chasseneuil et Chabanais d'ici la fin de l'année, pour les regrouper avec celle de St Claud.

- Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCHC est en cours d'étude du schéma de mutualisation. Des ateliers par thème seront organisés le 26/05.

Séance levée à 23h00

Le Maire,
TRAPATEAU Jean-Marie

